



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 8 mars 2023

DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas donne pouvoir à la Chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes et pièces nécessaires et notamment les actes permettant la publication au fichier immobilier des transferts de propriété entre universités, et l'acte d'autorisation d'occupation du domaine public.

Fait à Paris, le 8 mars 2023

Le Président de l'Université

Stéphane BRACONNIER